

PAPIERS ADMINISTRATIFS :

EN FINIR AVEC LE CASSE-TÊTE !

Face aux papiers administratifs qui s'entassent, vous hésitez : jeter ou conserver ?
Si certains documents sont superflus, d'autres peuvent être utiles, voire indispensables.
Alors lesquels faut-il garder ? Et combien de temps, que ce soit en format papier ou numérique ?

Entre le vide excessif et l'accumulation intempestive....

Petit pense-bête pour vous aider à faire le tri !

Pourquoi classer ?

- pour gagner du temps et de la tranquillité d'esprit
- pour faire une démarche
- pour exercer un droit ou un recours
- pour justifier un paiement
- pour bien connaître ses ressources et ses dépenses

Comment procéder ?

- Classer les documents par domaine, par rubrique, par année ;
- Une situation particulière peut justifier l'ouverture d'un dossier spécifique (accession à la propriété, sinistre, accident ...).
- Chez soi, se faire un coin secrétariat et ranger les documents papiers triés dans des supports faciles à utiliser pour vous : des pochettes cartonnées, classeurs, boîtes d'archives, dossiers suspendus, une valisette, un meuble à roulettes, ...
- Pour les documents reçus par mail ou téléchargés sur un site internet : en plus de les conserver sur son ordinateur personnel, avoir une copie sur un autre support (boîte mail, disque dur externe, coffre-fort électronique proposé par sa banque, cloud computing...) pour pallier à d'éventuelles pannes informatiques.
- Attention à la durée de vie du support ! Et privilégier des documents en format PDF afin d'éviter des problèmes de version de logiciels par la suite.
- Garder à proximité les papiers de l'année en cours ;
- Classer régulièrement les nouveaux documents en tenant compte de leur durée de conservation minimale et supprimer au fur et à mesure ceux qui ne sont plus nécessaires.
- Attention, les documents papier scannés pour les conserver sur son ordinateur personnel ou sur tout moyen de stockage, n'ont pas la valeur juridique d'un original et ne pourront pas être utilisés dans une action en justice par exemple.

Classer, ranger, trier ...

... c'est facile quand on dispose du matériel adéquat !

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES DURÉES DE CONSERVATION

Les durées indiquées sont des durées minimales durant lesquelles il est prudent de garder les documents, les délais pouvant être allongés si la prescription est suspendue ou interrompue (par exemple pour une personne mineure, ce délai commence à courir seulement à sa majorité).

A noter que ces délais de conservation des papiers continuent de s'appliquer après le décès du défunt (justificatifs des dettes ou des créances transmises aux ayants droit lors de la succession ; pour certaines prestations sociales, action en recouvrement possible auprès des ayants droit pendant 5 ans à partir du décès, ...).

FAMILLE		
RUBRIQUE	DURÉE minimale	PRÉCISIONS
Etat civil Carte d'identité	15 ans	10 ans pour une personne mineure. Pour les cartes éditées avant le 1er janvier 2014 et en cours de validité à cette date, le délai est passé par défaut de 10 ans à 15 ans (si vous étiez majeur au moment de sa délivrance). Attention, la carte peut tout de même être considérée comme invalide suivant le pays où vous voyagez. Attention les nouvelles cartes éditées format carte bancaire ont de nouveau une durée de validité de 10 ans.
Passeport	10 ans	5 ans pour une personne mineure
Permis de conduite	Variable	Le permis de conduire rose cartonné reste valable jusqu'au 19 janvier 2033, validité de 15 ans pour celui au format « carte de crédit » Ces durées peuvent être réduite en cas d'affection médicale nécessitant une restriction Pour un permis "poids lourd" : la validité dépend de l'âge du conducteur.
Contrat de mariage, contrat de PACS	Indéfiniment	En cas de perte, s'adresser au notaire qui l'a établi.
Livret de famille	Indéfiniment	En cas de perte, un duplicata peut être délivré par la mairie. En cas de divorce, en demander une copie.
Jugement d'adoption	Indéfiniment	En cas de perte, une copie peut être fournie par le tribunal.
Acte de reconnaissance d'un enfant	Indéfiniment	La mairie peut en délivrer une copie.
Jugement de divorce	Indéfiniment	En cas de perte, le tribunal en fournit une copie.
Jugement fixant la pension alimentaire Justificatif de paiement	5 ans	Jugement à garder 5 ans après la dernière échéance due. Délai de prescription.
Testament, donation	Indéfiniment	Pour éviter tout litige lors de la succession ou face au fisc.
Scolarité Bulletins et livret scolaire	Au moins pendant la scolarité	
Diplômes	Indéfiniment	Ne jamais se démunir des originaux. En cas de perte, demander une preuve de réussite à l'examen.
Factures scolaires	5 ans	
Avis de paiement des prestations familiales	5 ans	Délai de 2 ans pour réclamer le remboursement des sommes indûment versées, 5 ans en cas de fraude ou de fausse déclaration. L'allocataire a 2 ans pour agir en paiement de ses prestations.

☞ Les actes d'état civil sont valables en principe sans limitation de date. Toutefois, dans certains cas, ils doivent avoir été délivrés depuis moins de 3 ou 6 mois. A conserver de façon permanente.

VIE PROFESSIONNELLE		
RUBRIQUE	DURÉE	PRÉCISIONS
Période d'activité : Bulletins de salaire, Contrats de travail ; certificats de travail ; lettres de licenciement	Jusqu'à la retraite	Délai de prescription de 3 ans en matière de paiement de salaire, de 12 mois pour la demande de paiement d'indemnité de licenciement.
Solde de tout compte	3 ans	Délai de contestation pour des sommes qui ne sont pas mentionnées sur le reçu du solde. 6 mois pour contester le solde de tout compte, ou 2 ans si ce dernier n'a pas été signé.
Notes de frais	3 ans	Délai pendant lequel l'administration fiscale peut vous contrôler si vous utilisez la déduction des frais réels
Arrêt de travail	Jusqu'à la retraite	
Allocations de chômage	Jusqu'à la retraite	Délai de 3 ans pour réclamer les sommes indûment versées (10 ans en cas de fraude).
Retraite : Dossier de reconstitution de carrière Notification d'attribution et de révision des caisses de retraite	Indéfiniment	
Titres de paiement des pensions de retraite, bulletin de paiement	Indéfiniment	Ils peuvent être demandés pour le calcul des droits à la pension de réversion
Livret militaire, Attestation des services accomplis ou état signalétique des services	Indéfiniment	Preuve que les services militaires ou assimilés ont bien été accomplis. Peut être demandée par les organismes de retraite ou de sécurité sociale.

BANQUE		
RUBRIQUE	DURÉE	PRÉCISIONS
Convention de compte et tarifs bancaires	Tant qu'ils n'ont pas été modifiés	En cas de modification de tarifs, la banque doit informer le client 2 mois avant leur mise en application.
Chèques à encaisser	1 an et 8 jours	Passé ce délai, le chèque ne peut plus être encaissé mais la dette reste due.
Prêt à la consommation Prêt immobilier	2 ans	À compter de la dernière échéance de l'emprunt.
Relevés de compte des produits d'épargne	5 ans	Le délai est de 5 ans pour réclamer les intérêts et dividendes non versés. Pour les contrats (PEA, PEL, ...) ils sont à garder 5 ans à compter de la fin du contrat
Relevés de compte, récépissés de remise de chèques ou d'espèces, avis de virement, talons de chéquiers	5 ans	Un débit frauduleux peut être contesté dans un délai maximum de 13 mois selon les situations (litige avec un fournisseur),

LOGEMENT		
RUBRIQUE	DURÉE	PRÉCISIONS
Location : Contrat de bail, état des lieux et quittances de loyer	3 ans après le départ	Délai pour contester loyer et charges.
A.P.L (dossier, décomptes)	2 ans	
Accession Titres de propriété	Indéfiniment	
Copropriété (règlement, comptes-rendus d'assemblée générale, décomptes des charges)	Indéfiniment	
Justificatifs de paiement des charges de copropriété, correspondance avec le Syndic	5 ans	Au lieu de 10 ans depuis le 25/11/18 : délai d'action du copropriétaire pour toute action personnelle
Travaux	10 ans ou 2 ans	Selon la nature des travaux. Jusqu'à la revente du bien si vous êtes propriétaire.
Factures Electricité, gaz	5 ans	Délai pour contester une facture. Le fournisseur a 2 ans pour agir en paiement contre un abonné.
Eau	5 ans	Délai pour contester une facture. Pour agir en paiement contre un abonné, le fournisseur a 4 ans pour un fournisseur public, et 2 ans pour un fournisseur privé.
Téléphonie (fixe et mobile) ; Internet	1 an	2 ans pour la preuve de restitution de matériel (à compter de la restitution).
Entretien périodique (chauffage, ramonage, ...)	Durée de la location + 2 ans	Voire un an pour le ramonage.

ASSURANCES		
	DURÉE	PRÉCISIONS
Contrats d'assurance des biens, quittances, avis d'échéance, courrier de résiliation, preuves de paiement.	Durée du contrat + 2 ans	Le contrat doit être conservé tant qu'il n'est pas résilié, puis 2 ans après sa résiliation. Les factures d'achat et de réparation des biens doivent être également conservées pendant toute la durée de vie du contrat.
Contrats de responsabilité civile	2 ans	
Contrats d'assurance décès et d'assurance vie	Durée du contrat + 10 ans	Le bénéficiaire peut faire valoir ses droits pendant 10 ans à partir de la date à laquelle il a eu connaissance du contrat d'assurance vie, en apportant la preuve de son ignorance.
Quittances de primes	2 ans	En cas de sinistre, conservez jusqu'à ce que vous ayez été totalement indemnisé les factures, expertises...
Dossier de sinistre (courrier, expertises, preuve des versements, factures, certificats médicaux, ...) que vous soyez auteur ou victime	10 ans	10 ans à compter de la consolidation en cas de dommage corporel.
Dommege-ouvrage	10 ans à compter de la réception des travaux	Ce délai correspond à la garantie décennale qui couvre les dommages importants affectant la solidité de la construction (travaux de construction et travaux d'agrandissement, de réhabilitation, ...). Pour les équipements dissociables du logement, c'est-à-dire ceux qui peuvent être enlevés sans abîmer le gros œuvre (robinetterie, revêtements muraux, volets, etc.), la garantie biennale est de deux ans.

CONSOMMATION		
RUBRIQUE	DURÉE	PRÉCISIONS
Factures d'achat, tickets de caisse	Pas de réponse unique	Vous pouvez avoir besoin de ces preuves d'achat pour faire valoir vos droits en cas de vice caché ou bien encore de vol ou de sinistre pour justifier de la valeur de votre bien auprès de votre assureur. Le cas échéant, jusqu'à réception du relevé de compte où figure le solde correspondant
Certificats de garantie	Jusqu'à l'expiration de la garantie	
Réparation automobile	2 ans à partir de la revente du véhicule	En cas de litige. Attention ! le garagiste a 2 ans pour vous réclamer une facture impayée !
PV pour amende forfaitaire	3 ans	Si le Trésor public n'a rien fait pour obtenir le paiement de l'amende 3 ans après sa notification, l'automobiliste ne doit plus rien.
Reconnaissance de dette	5 ans	Pour le droit commun. Il s'applique chaque fois qu'une loi spéciale ne prévoit pas de délai spécifique. Ex : ventes entre particuliers

IMPOTS		
RUBRIQUE	DURÉE	PRÉCISIONS
Déclaration et avis d'impôt sur le revenu, justificatifs frais réels, preuves de paiement	3 ans	A compter de l'année qui suit l'imposition (exemple : déclaration 2016 à conserver jusqu'à la fin 2019).
Déclaration et avis impôts locaux et redevance télévision	1 an	Les avis d'impôts locaux doivent être conservés jusqu'à la fin de l'année au titre de laquelle l'imposition est due. 3 ans en cas de dégrèvement, exonération ou abattement.

☛ Les durées indiquées sont des durées minimales qui correspondent au droit de reprise de l'administration fiscale.

SANTÉ		
RUBRIQUE	DURÉE	PRÉCISIONS
Décomptes de remboursement d'assurance maladie et maternité	2 ans	C'est votre délai de recours comme celui de l'organisme en cas de litige (5 ans en cas de fraude ou de fausse déclaration).
Versements d'indemnités journalières	Variable	Au minimum jusqu'à la liquidation des droits à retraite dans l'hypothèse où la validation de ces périodes n'aurait pas été faite.
Carte de mutuelle, demande de remboursement	Variable	Voir les délais prévus dans le contrat
Ordonnances	1 an minimum	Délivrance de lunettes : 5 ans maximum (suivant l'âge de la personne), pour la délivrance d'audioprothèses : pas de délai
Dossiers médicaux	Indéfiniment	S'ils permettent de suivre votre état de santé, en particulier s'ils se rapportent à un accident ou une maladie chronique, pour ménager les recours en cas de rechute ou d'aggravation de l'état de santé de la victime.
Carnet de vaccination, carte de groupe sanguin, carnet de santé de l'enfant	Indéfiniment	

Capital décès	2 ans à compter du jour du décès	Délai du bénéficiaire pour faire sa demande auprès de la CPAM dont dépendait l'assuré au moment du décès.
Facture hôpital public	4 ans	
Facture établissement de santé privé	2 ans	

PARTICULIER EMPLOYEUR		
RUBRIQUE	DUREE	PRECISIONS
Bulletin de paye du salarié : double papier ou sous forme électronique	5 ans	
Contrat de travail du salarié	5 ans	
Document relatif aux charges sociales	3 ans	En cas de contrôle de l'administration fiscale
Comptabilisation des horaires du salarié	1 an	En cas de contrôle de l'inspection du travail
Déclaration d'accident du travail auprès de la caisse primaire d'assurance maladie	5 ans	
Attestation fiscale	3 ans	Délai correspondant au droit de reprise de l'administration Justificatif à produire pour bénéficier du crédit d'impôt pour l'emploi d'une personne à domicile
Solde de tout compte	3 ans	Possibilité de contester le solde de tout compte pendant un délai de 6 mois Ou 2 ans s'il n'a pas signé le reçu Ou 3 ans si la contestation porte sur des sommes qui ne sont pas mentionnées sur le reçu du solde

Quelques conseils

- Remplir au fur et à mesure les souches de chéquiers ;
- Régler les factures en inscrivant dessus la date et le mode de règlement ;
- Procéder régulièrement au suivi et au contrôle des comptes ;
- Garder une trace de toute correspondance administrative envoyée en faisant une copie ;
- Faire des copies des documents originaux ;
- Établir une fiche où sont répertoriés les numéros importants et les références des organismes à contacter, par exemple en cas de perte ou de vol : carte d'identité ou de séjour ; passeport ; comptes bancaires ; carte bancaire (pas le code !) ; assurances ; cartes grises ; permis de conduire ; immatriculation à la sécurité sociale ; affiliation à la CAF ; ...

Attention ! Les délais de conservations continuent de s'appliquer après le décès de la personne.

Cela peut permettre de récupérer des sommes dues en tant qu'ayant droit, ou de prouver des dettes...

Sources

www.service-public.fr;
www.economie.gouv.fr;
www.interieur.gouv.fr;
www.60millions-mag.com